



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 434

19 décembre 2018

Aide financière de dernier recours

Les hausses enfin confirmées

Le mystère a plané tout l'automne quant aux intentions du nouveau gouvernement : va-t-il ou non hausser les prestations de l'Aide sociale, de la Solidarité sociale, du programme Objectif emploi et du Revenu de base, comme le prévoyait le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, déposé il y a un an? Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a enfin mis fin au suspens en confirmant mercredi dernier que les prestations des personnes assistées sociales allaient être augmentées à compter du 1er janvier.

Le ministre Boulet a présenté ces augmentations comme étant un nouvel investissement. Or, les nouveaux montants correspondent exactement à ceux annoncés en décembre 2017 par le gouvernement précédent. Comme quoi, dans le monde de la politique partisane, une simple formalité administrative peut se transformer en conférence de presse!

Des hausses insuffisantes

Les augmentations annoncées ne sont pas les mêmes selon qu'on est bénéficiaire de l'Aide sociale, de la Solidarité sociale, d'Objectif emploi ou du Revenu de base. Les personnes ayant droit au Revenu de base verront leur prestation mensuelle augmenter de 72 \$ en 2019 puis de 70 \$ en 2020. Pour tous les autres programmes, les augmentations ne seront que de 10 \$, et en 2019 et en 2020.

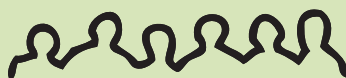
Évidemment, quand nos revenus ne sont même pas suffisants pour combler les besoins de base reconnus, on ne crache pas sur une augmentation, aussi minime soit-elle. Quoi qu'il en soit, les augmentations annoncées ne permettront ni aux unEs ni aux autres d'atteindre le seuil de faible revenu de la Mesure du panier de consommation (MPC). Avec un revenu annuel de 9809 \$ en 2020, les personnes admissibles au programme d'Aide sociale, pour prendre leur exemple, n'attein-

dront que 54,5 % du seuil de la MPC, ce qui est franchement indécent.

Le même jour, le ministre a également confirmé sept autres mesures qui étaient déjà inscrites dans le troisième Plan de lutte contre la pauvreté. Les exclusions de revenus de travail seront haussées de 100 \$ pour les personnes à la Solidarité sociale. De plus, une nouvelle exclusion de 100 \$ par mois pour les dons en argent est accordée à l'ensemble des personnes assistées sociales. Encore une fois, ce sont là des mesures nécessaires, mais nettement insuffisantes. Les mesures restantes, difficilement explicables en peu de mots tant elles sont techniques, sont de la même farine.

Des annonces à venir

Lors de son premier discours à l'Assemblée nationale, le ministre Boulet a mentionné qu'il avait « des projets d'amendement du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles » et que son gouvernement « annoncera des choses certainement dans les semaines à venir pour s'assurer de soutenir les personnes et les familles les plus pauvres et les plus exclues de notre société ». Il est à espérer que M. Boulet saura en faire plus et faire mieux en 2019.



Bougeons!

Vol des pensions alimentaires pour enfants : une pétition

Même si le ministre Jean Boulet a déclaré le 6 décembre dernier être « en action » par rapport au dossier, la députée de Sherbrooke, Christine Labrie, n'a pas attendu et a déposé, dès le lendemain, un projet de loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations d'aide

Temps des Fêtes !

Le Collectif prend une pause pendant la période des Fêtes. Les bureaux seront fermés du 21 décembre au 7 janvier.

L'équipe de travail en profite pour vous souhaiter un joyeux Noël ainsi qu'une bonne année 2019!



sociale et du seuil d'admissibilité à l'aide financière aux études, à l'aide juridique et au soutien au logement.

Reste à espérer que le processus d'adoption de ce projet de loi se déroulera rondement, d'autant plus que tous les partis ont appuyé, le 30 novembre dernier, une motion demandant de mettre fin au vol des pensions alimentaires pour enfants.

Histoire de mettre de la pression sur les éluEs et de leur rappeler leur engagement, l'organisme Action populaire Rimouski-Neigette invite les gens à signer une pétition: <https://goo.gl/SoKhWZ>.

Micheline Bélisle

Micheline Bélisle est entrée dans le giron du Collectif en 2001. Elle a été sa présidente et a assumé le rôle de porte-parole en situation de pauvreté de 2004 à 2008. Elle a également fait partie du comité AVEC pendant une douzaine d'années, et participé au Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés ainsi qu'au projet Photovoix qui en a découlé. Et ça, c'est sans compter sa participation à de multiples autres projets de moindre envergure!

Femme forte et persévérante, femme au rire contagieux, Micheline ramenait constamment l'importance des pratiques AVEC, ou de la « co-construction » pour reprendre une expression qui lui était chère. Dans un texte qu'elle a écrit, on peut lire : « Quelle est la route à suivre pour arriver à un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde? Comment y arriver? Une chose dont je suis convaincue c'est qu'on ne pourra pas y parvenir sans impliquer activement les personnes en situation de pauvreté dans le processus. Ne sont-elles pas des expertes de la pauvreté? Je suis persuadée qu'on ne peut se passer de leur expertise sur la route d'un Québec sans pauvreté. Ce n'est que touTEs ensemble – expertES de la pauvreté et expertES juridiques, communautaires, universitaires, ... – que l'on arrivera à baliser intelligemment et efficacement le sentier encore étroit de l'élimination de la pauvreté. »



Merci Micheline et Yvette

Deux personnes ayant marqué l'histoire du Collectif sont décédées dans le courant de l'année. Il s'agit de Micheline Bélisle et d'Yvette Muise. L'équipe du Collectif tenait à souligner la disparition de ces deux femmes qui, malgré des conditions de vie (parfois très) difficiles, n'ont jamais baissé les bras. Elles auront marqué la lutte à la pauvreté au Québec et prouvé l'importance de l'engagement des personnes en situation de pauvreté dans les luttes qui les concernent.

Dotée d'une franche spontanéité et d'une grande affection, Yvette Muise a participé à la mouvance qui allait donner naissance au Collectif quelques années plus tard. En effet, elle a participé au Jeûne à relais du

refus de la misère en 1996. Elle s'est également impliquée au Carrefour d'animation et de participation pour un monde ouvert (CAPMO) et a activement contribué au Parlement de la rue en 1997. C'est au cours d'une discussion sur la proposition de loi citoyenne pour éliminer la pauvreté qu'Yvette a laissé tomber la phrase : « Je suis tannée de rêver en couleur, il faut rêver logique ».

Ces quatre derniers mots, « il faut rêver logique », ont stimulé et stimulent toujours le travail du Collectif. Signifiant qu'il faut trouver, pour lutter contre la pauvreté, des solutions qui ont de l'envergure tout en restant dans le domaine du possible, ils apparaissent en exergue dans le préambule de la *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*; ils ont aussi donné le titre au disque imaginé par l'artiste Paul Cargnello pour appuyer les actions du Collectif. Après s'être impliquée au Collectif jusqu'au milieu des années 2000, Yvette s'est tournée vers le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain, où elle a notamment agi à titre de présidente de 2005 à 2011.

Yvette Muise



Collectif pour un Québec sans pauvreté

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca